

# la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE  
1<sup>ER</sup> MAI 2017 - N°360

**U2P**  
union  
des entreprises  
de proximité

**P.1 - Représentativité  
patronale**

**P.2 - Tribune**

**P.2 - Fraude sociale**

**P.3 - Organisations  
membres**

**P.3 - Enquête**

**P.4 - Brèves - Agenda**

## L'U2P, 1<sup>ÈRE</sup> ORGANISATION PATRONALE EN NOMBRE D'ENTREPRISES

Les résultats présentés le 26 avril par la Direction Générale du Travail -DGT- concernant la représentativité patronale révèlent deux choses.

les grandes orientations économiques et sociales.

En parallèle et contre toute logique le poids de l'U2P est sous-évalué dans la gouvernance des organismes paritaires. Le système de mesure de l'audience des organisations patronales privilégie en effet les effectifs salariés par rapport au nombre d'entreprises.

L'U2P s'est élevée contre cette situation inéquitable qui minore la voix des entreprises de proximité. Ainsi, si la loi du 5 mars 2014 n'avait pas été modifiée par le gouvernement -sous la pression des deux autres organisations patronales- pour privilégier la comptabilisation des effectifs salariés, l'U2P serait également la première organisation patronale en nombre de sièges au sein des organismes paritaires.

L'U2P a également dénoncé le fait qu'au moins 40.000 de ses entreprises adhérentes n'ont pas été comptabilisées par les services de la DGT pour des raisons incompréhensibles. De plus, la cohérence des chiffres retenus par la DGT pour les deux autres organisations concernant le nombre de leurs salariés pose question. Que 13% des entreprises ayant au moins un salarié puissent rassembler 70% des salariés du secteur privé est incohérent. De toute évidence, il y a eu une double comptabilisation aux niveaux national et territorial, d'un certain nombre d'entreprises et de leurs salariés. C'est pourquoi le Conseil National de l'U2P, réuni le 27 avril, s'est réservé le droit d'engager prochainement tous les recours appropriés.



### ILS ONT DIT...

#### **Alain Griset, Président de l'U2P**

« Les résultats de la mesure de la représentativité patronale, bien qu'ils privilégient les effectifs salariés, confirment que l'U2P réunit le plus grand nombre d'entreprises adhérentes.

*Plus que jamais nous devons imposer la voix de l'U2P pour convaincre les pouvoirs publics de bâtir des lois et réglementations adaptées aux entreprises de proximité. »*

D'abord l'U2P est incontestablement l'organisation patronale française qui rassemble le plus grand nombre d'entreprises adhérentes, soit 36% du total, confirmant ainsi son statut de première force patronale française en nombre d'entreprises.

Ce résultat conforte la détermination fondatrice de l'U2P dans la défense des entreprises artisanales, commerciales et libérales, qui aujourd'hui ne sont pas suffisamment prises en compte dans

## TRIBUNE

# Il faut sauver l'entrepreneuriat français

**A l'heure des choix cruciaux pour notre pays, le président de l'U2P Alain Griset a publié le 26 avril sur le site du quotidien *Le Monde* une lettre ouverte à l'adresse des candidats aux élections présidentielle et législatives afin de les alerter sur les dangers d'une « uberisation » incontrôlée de l'économie.**

En préambule à sa réflexion, Alain Griset a tout d'abord repoussé l'idée de revenu universel, qui a agité les débats de la campagne présidentielle. En effet, la question prioritaire n'est pas la raréfaction du travail ni les moyens d'y faire face mais bien plutôt la transformation du travail. Ainsi, il est clair que la robotisation et la numérisation accélérées remettent en cause le salariat sous sa forme « classique ». Cette mutation s'accompagne en parallèle d'une hausse constante depuis 10 ans du nombre de créations d'entreprises, un signe « porteur d'avenir car chaque

nouvelle entreprise est la promesse de création de richesses et d'emplois. » Mais pour le président de l'U2P, cette dynamique est menacée par quelques géants mondiaux et autres plateformes dites collaboratives qui ont progressivement investi la plupart des activités de proximité. Cette nouvelle donne fait de très nombreuses victimes, à commencer par les travailleurs non salariés employés par ces plateformes, souvent installés sous le régime de la micro-entreprise, et dont l'activité ressemble à s'y méprendre à celui des tâcherons du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les plateformes ont également peu ou prou déstabilisé tout le marché qu'elles ont investi, avec les conséquences que l'on sait : licenciements, cessations d'activité, et donc baisse des effectifs salariés du pays et prolongement des déficits des comptes sociaux. Dès lors, et pour sortir de cette situation de quasi western, il est urgent que les mêmes règles fiscales, sociales et juridiques s'appliquent à tous les acteurs d'un même secteur économique. Alain Griset en appelle ainsi aux futurs gouvernants pour encourager l'entrepreneuriat français en redéfinissant le statut juridique et la couverture sociale des travailleurs non-salariés, et en misant sur toutes les formes d'entreprises, sans favoriser les unes par rapport aux

ayant lui-même crû de 15 % sur un an. Ce nouveau bond des fraudes détectées s'explique d'abord par une hausse des pénalités pour travail dissimulé, qui oscillent entre 25 % et 40 % des montants en jeu, et qui viennent s'ajouter au remboursement des sommes fraudées. Ensuite, comme les années précédentes, l'administration a redoublé d'efforts pour mieux cibler les fraudeurs, en se concentrant sur les secteurs et les entreprises à risques, avec des enjeux financiers volumineux. Il reste toutefois des marges de progression, notamment en ce qui concerne les entreprises qui, sous couvert de travail détaché, ne paient tout simplement au-

## Réalités du Dialogue social

Le président de l'U2P a été invité par l'association Réalités du Dialogue social à intervenir au CESE devant les adhérents de l'association, pour la plupart spécialistes de la sphère sociale, ainsi que des journalistes.

À cette occasion, Alain Griset, a présenté l'U2P, qualifiant la création de cette organisation d'« événement historique » quand par ailleurs, la tendance est plutôt à la multiplication des organisations et à la désunion.

Il a également présenté les grandes orientations défendues par l'U2P : 4 axes d'actions, et 13 priorités déclinées en 39 mesures concrètes. Il a enfin répondu aux questions des journalistes. Singulièrement sur la question de la représentativité patronale, il a mis en avant la nécessité à l'avenir pour les 3 organisations patronales de travailler ensemble dans le respect mutuel plutôt qu'en opposition.

autres. Il en va de l'avenir de l'économie de notre pays comme de son système de protection sociale auquel sont tant attachés nos compatriotes. L'intégralité de cette tribune est disponible sur [www.u2p-france.fr](http://www.u2p-france.fr).

cune cotisation sociale en Europe. Les résultats en la matière devraient cependant s'améliorer car, grâce à l'action concertée et sans relâche de l'U2P, il sera bientôt possible de sanctionner sans délai (amendes) les entreprises incapables de produire le certificat de détachement de leurs travailleurs détachés. La révision de la directive détachement devrait aussi faciliter la lutte contre la fraude sociale, mais elle tarde malheureusement à se concrétiser. Ces résultats confortent l'U2P dans son combat pour une révision de la directive détachement qui est aujourd'hui source de concurrence déloyale et de fraudes massives.

## FRAUDE SOCIALE

**Alors que les redressements battent des records, le travail détaché échappe trop souvent aux sanctions.**

Les redressements des URSSAF vont de records en records. Ainsi, en 2016, l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss), qui chapeaute le réseau de recouvrement des cotisations sociales a redressé les entreprises à hauteur de 555 millions € au titre du travail dissimulé. Un montant record qui a augmenté de 20 % par rapport aux 463 millions de 2015, ce chiffre

## ORGANISATIONS MEMBRES

**La 1<sup>ère</sup> rencontre de la CNAMS à Paris et les Journées de la construction de la CAPEB à Strasbourg, deux événements majeurs dans la vie des organisations membres de l'U2P.**

Les Journées de la Construction de la CAPEB sont une manifestation unique en son genre, que l'on pourrait qualifier d'« états généraux de l'artisanat du bâtiment ». Cet événement combine ainsi une logique syndicale, une logique de salon avec de nombreux exposants et une logique de conférences professionnelles. L'édition 2017, qui s'est tenue du 19 au 21 avril au Palais des Congrès de Strasbourg, n'a pas dérogé à la règle. Comme à l'accoutumé, ces journées se sont déroulées en deux temps. Tout d'abord, l'Assemblée générale statutaire puis les Journées pro-

fessionnelles de la construction en tant que telles centrées sur les pratiques métier. À l'appui de ces travaux, une



La 1<sup>ère</sup> rencontre de la CNAMS

exposition de 5000 m<sup>2</sup>, d'industriels, fabricants, négociants et partenaires de la filière Bâtiment. Deux débats particulièrement importants sur deux projets majeurs pour le réseau de la CAPEB et les entreprises artisanales du bâtiment ont ainsi été proposés aux délégations des CAPEB territoriales : la démarche déjà engagée ABCD (Agis-

sons pour Bâtir la CAPEB de Demain) d'une part et la plateforme 3.0 conçue pour et par les artisans du bâtiment

d'autre part. De son côté, la CNAMS a organisé le 24 avril sa première *Rencontre* à l'Esplanade de la Défense. Ouvert par le président de la Confédération Pierre Martin, cette rencontre a proposé aux participants venus nombreux (160 personnes) des échanges avec les intervenants sous

forme de tables-rondes et de présentations. Ainsi, le président Alain Griset, issu des rangs de la CNAMS, a présenté la stratégie de l'U2P en lien avec la naissance de l'organisation et les changements de gouvernement. Le secrétaire général de l'U2P Pierre Burban a pour sa part participé à une table-ronde s'interrogeant sur l'avenir du paritarisme.

### DU CÔTÉ DES TERRITOIRES...

Quelques mois après la création de l'U2P nationale en novembre dernier, fruit de l'union de l'UPA (CAPEB, CGAD et CNAMS) et de l'UNAPL, les UPA territoriales se transforment elles aussi en U2P de région et en U2P de département.

On pourra ainsi citer la création de **l'U2P Auvergne - Rhône-Alpes** le 30 mars avec à sa tête Pascale Jouvanceau,

celle de **l'U2P Centre - Val-de-Loire** dont la présidence a été confiée à Antonio Lorenzo le 10 avril, ou encore celle de **l'U2P PACA** le 6 avril présidée par Marc Marcellin. Chacune de ces nouvelles organisations représente une étape-clé dans la structuration de l'U2P à l'échelle de l'hexagone.

Les départements ne sont pas en reste à l'image de **l'U2P des Landes** qui a vu le jour le 27 mars et qui a désigné Jean-Luc Tachon à sa tête ou **l'U2P du Vaucluse** né le 12 avril et présidée par Carlo Quirin.

## ENQUÊTE

C'est ce qu'on appelle une enquête qui tombe à pic. Alors que la perte d'activité des dirigeants se trouve au cœur des propositions de candidats à l'élection présidentielle, l'association GSC dont l'U2P est membre et Altares ont dévoilé les premiers chiffres de l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs sur l'année 2016. Ceci constitue ni plus ni moins

que la première étude quantitative portant sur la perte d'emploi des chefs d'entreprise. L'objectif de cette démarche est bien de dresser un état des lieux précis car derrière les liquidations judiciaires, il y a une réalité humaine. Il ressort de cette étude que plus de 55.000 entrepreneurs se sont trouvés en situation de perte d'emploi en 2016. L'âge médian de ces dirigeants tourne autour de 45 ans, même si les dirigeants âgés de plus de 50 ans

représentent 34,5 % des entrepreneurs concernés. Les artisans-commerçants et gérants de TPE se montrent les plus impactés par la perte d'emploi sur liquidation judiciaire. 75% des entrepreneurs concernés employaient ainsi moins de 3 salariés et 14% en comptaient entre 3 et 5. D'un point de vue sectoriel, les entrepreneurs du bâtiment (24,8%) et du commerce (23,1%) concentrent à eux seuls près de la moitié des pertes d'emploi.

## AGENDA

### 2 mai

Réunion du groupe de travail de l'U2P sur le compte personnel de prévention de la pénibilité.

### 4 mai

Participation du secrétaire général de l'U2P à une réunion du Comité paritaire de restructuration des branches professionnelles.

### 5 mai

Réunion du groupe de travail de l'U2P sur le RSI.

### 10 mai

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec le président de CCI France Pierre Goguet et son directeur général Bernard Falck.

### 10 mai

Rencontre du président et du secrétaire général de l'U2P avec le président de Worldskills France, Michel Guisembert.

### 16 mai

Rencontre du président et du secrétaire général de l'U2P avec Elisabeth Lamure, Sénatrice du Rhône.

### 17 mai

Réunion de la Commission des affaires européennes de l'U2P.

## BRÈVES

**Film Chloé.** Vous saurez tout sur l'U2P (ou presque) en visionnant le film « la vie de chef d'entreprise de Chloé » à découvrir sur notre site internet ou sur nos chaînes YouTube et Vimeo.

**Médiation du crédit.** La Médiation du crédit s'est félicitée de voir le nombre des dossiers qui lui sont adressés en nette diminution depuis sa création en 2008. L'an dernier, elle a eu à traiter 1.638 dossiers, soit le dixième de la quantité de dossiers gérés en 2008. La Médiation note également que les demandeurs ne sont plus les mêmes. Contrairement à la situation initiale, ce sont désormais le BTP, l'hôtellerie-restauration et le commerce de détail qui déposent le plus de dossiers et parmi eux les petites entreprises. S'ajoute pour elles une nouvelle difficulté : les exigences supplémentaires des banques en matière de garanties. La Médiation du crédit déplore le manque d'anticipation des chefs d'entreprise qui la contacte souvent trop tard et qui, surtout pour les TPE, ne suivent pas d'assez près leur trésorerie. La médiation du crédit peut être contacté au 0 810 00 12 10 (0,6€/min + prix d'appel).

**Audience syndicale.** Les résultats de la mesure de l'audience des organisations syndicales de salariés au niveau national et interprofessionnel ont été présentés par le Haut Conseil du Dialogue Social le 31 mars. Ces résultats prennent en compte l'ensemble des audiences recueillies par les organisations syndicales de salariés lors des élections professionnelles, y compris le scrutin TPE et les élections aux chambres d'agriculture. Il en ressort que la CGDT ravit la 1<sup>ère</sup> place à la CGT, avec respectivement 30,32% et 28,57% des voix. Suivent la CGT-FO avec

17,93% des voix, la CFE-CGC (12,27%) et la CFTC (10,91%).

**PLFSS 2017.** Les premières mesures réglementaires d'applications de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 sont parues au travers d'un décret du 8 mars 2017. Ce texte fixe entre autres les modalités du calcul de la cotisation maladie et les dispositifs d'exonération qui leur sont applicables. Ainsi, dans la mesure où les travailleurs indépendants ne bénéficient pas du crédit d'impôt compétitivité emploi CICE, la loi a institué une réduction de leurs taux de cotisation d'assurance maladie et maternité pour les revenus annuels inférieurs à 70% du plafond annuel de la sécurité sociale (soit 27459,60 € en 2017). Pour ces assurés, le taux de la cotisation maladie-maternité (6,5%) est réduit dans la limite de 3,5 points. Il peut donc être ramené à 3%.

**Délais de paiement.** Quand on sait les dégâts que peuvent provoquer les délais de paiement pour une petite entreprise, on comprend pourquoi leur réduction est un enjeu majeur. L'irrespect de ces délais provoque chaque année 15.000 défaillances d'entreprises, soit un quart des faillites enregistrées chaque année. La loi de modernisation de l'économie a permis d'améliorer un peu la situation mais les retards de paiement ont beaucoup de mal à reculer. Ils sont passés à 11,6 jours au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016, soit 2 jours de moins seulement qu'un an plus tôt. C'est pourquoi l'U2P a demandé fermement que les délais de paiement soient enfin respectés dans le cadre de la commande publique, toujours mauvaise élève dans ce domaine. 40% des TPE disent être payées par l'Etat et les grandes entreprises au-delà de 60 jours.